



Conformément à l' article 4 de l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité des actes administratifs, qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2022 il est mis fin à l'obligation d'affichage par extrait du compte-rendu à la porte de la Mairie et sa mise en ligne sur le site internet de la commune.

Dorénavant l'article L.2121-25 du CGCT prévoit l'affichage et la mise en ligne sur le site internet de la commune, dans un délai d'une semaine, de la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal

## **LISTE DES DELIBERATIONS PRISES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023**

- **ADMINISTRATION GENERALE**

**N° D-2023-007 : OBJET : AVENANT N°1 –MARCHE DE SERVICES DE TELECOMMUNICATION - SOCIETE LINKT**

⇒ Délibération adoptée à l'unanimité.

- **FINANCES**

**N° D-2023-008 : OBJET : VOTE DES TAUX 2023**

⇒ Délibération adoptée à l'unanimité.

**N° D-2023-009 : OBJET : REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT 2023**

⇒ Délibération adoptée à l'unanimité.

**N° D-2023-010 : OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2022 - BUDGET VILLE**

⇒ Délibération adoptée à l'unanimité.

**N° D-2023-011 : OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2022 - BUDGET RESTAURANT COMMUNAL**

⇒ Délibération adoptée à l'unanimité.

**N° D-2023-012 : OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2022 - BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT**

⇒ Délibération adoptée à l'unanimité.

**N° D-2023-013 : OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2022 - BUDGET CENTRE DE SANTE**

⇒ Délibération adoptée par 28 voix Pour.  
Personne ne prenant pas part au vote (1) : Alice JOMIER.

**N° D-2023-014a : OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS USC ET AFFILIEES 2023**

⇒ Délibération adoptée par 24 voix Pour  
Personnes ne prenant pas part au vote (5) : Luciano BONIO, Christine GRONGNARD, Alice JOMIER, Benoit JACOB et Patricia LE CORRE.

**N° D-2023-014b : OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX AUTRES ASSOCIATIONS 2023**

- ⇒ Délibération adoptée par 22 voix Pour.  
Personnes ne prenant pas part au vote (7) : Christine GRONGNARD, Elisabeth CAILLOUX, Valérie GIBOULT, Thierry GRAND, Claude NICOLAS, Marie-Christine CHANCLUD et Philippe MUSZINSKI.

**N° D-2023-015 : OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023 - VILLE**

- ⇒ Délibération adoptée par 23 voix Pour,  
Abstentions (6) : Dominique AUFILS, Alice JOMIER, Benoit JACOB, Marie-Christine CHANCLUD, Philippe MUSZINSKI et Patricia LE CORRE.

**N° D-2023-016 : OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023 – RESTAURANT COMMUNAL**

- ⇒ Délibération adoptée à l'unanimité.

**N° D-2023-017 : OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023 – SERVICE ASSAINISSEMENT**

- ⇒ Délibération adoptée à l'unanimité.

**N° D-2023-018 : OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023 – CENTRE DE SANTE**

- ⇒ Délibération adoptée par 28 voix Pour.  
Personne ne prenant pas part au vote (1) : Alice JOMIER.

**N° D-2023-019 : OBJET : CONVENTION FINANCIERE AVEC L'USC**

- ⇒ Délibération adoptée par 24 voix Pour.  
Personnes ne prenant pas part au vote (5) : Luciano BONIO, Christine GRONGNARD, Alice JOMIER, Benoit JACOB et Patricia LE CORRE.

**N° D-2023-020 : OBJET : MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 : APPLICATION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS**

- ⇒ Délibération adoptée à l'unanimité.

**N° D-2023-021 : OBJET : ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER**

- ⇒ Délibération adoptée à l'unanimité.

Fait à Champagne-sur-Seine, 6 avril 2023.

Le Maire,  
  
Michel GONORD

